



## CLE du SAGE Sioule

Maison des services  
21 Allée du chemin de fer  
03450 ÉBREUIL  
Tel. 07 50 67 41 75  
lise.lancelot@eptb-loire.fr  
[www.sage-sioule.fr](http://www.sage-sioule.fr)

# Compte-rendu du Bureau

Réunion du 16 octobre 2025

Le Bureau de la CLE du SAGE Sioule s'est réuni à 14h en visioconférence et à la salle de réunion de la maison des services d'Ebreuil, sous la présidence de M. JOURNET. Il remercie toutes les personnes présentes.

## ORDRE DU JOUR

- Financement de l'étude HMUC
- Feuille de route 2025-2030
- Informations diverses

## LISTE DES PRESENTS

NOM			REPRESENTANT	PRESENCE
Monsieur	Emmanuel	FERRAND	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	Excusé
Madame	Clémentine	RAINEAU	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	Absente
Madame	Véronique	POUZADOUX	Conseil Départemental de l'Allier	En visio
Madame	Sabine	MICHEL	Communauté de communes du Pays de St-Eloy (63)	Absente
Monsieur	Cédric	ROUGHEOL	Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans (03)	Absent
Monsieur	Gilles	JOURNET	Communauté de communes St-Pourçain Sioule Limagne (03)	Présent
Monsieur	Charles	SCHIETTEKATTE	Mairie de St-Gal-sur-Sioule (63)	Présent
Monsieur	Gérard	VENEAULT	SMAD des Combrailles (63)	Présent
Monsieur	Gérald	BACCONNIER	Chambre d'Agriculture de l'Allier	Excusé
Monsieur	Mickaël	LELIEVRE	Fédération de Pêche de l'Allier	Présent
Monsieur	Sylvain	LECUNA	EDF	Excusé
Madame	Christiane	LOUVETON	CEN Allier	Présente
Madame	Audrey	NADALLE	MISEN 63	Présente
Madame	Nathalie	NICOLAU	MISEN 63	Présente
Madame	Béatrice	RAYNAUD	MISEN 03	Présente
Madame	Dorothée	JEHAES	DREAL Auvergne	Excusée
Monsieur	Yannick	BAYLE	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Excusé
Madame	Lise	LANCELOT	EP Loire, animatrice SAGE Sioule	Présente
Monsieur	Laurent	BOISGARD	EP Loire	En visio

## FINANCEMENT DE L'ETUDE HMUC

Gilles JOURNET rappelle que l'Agence de l'eau Loire-Bretagne financera l'étude HMUC à 70%. 30% ne seront donc pas financés. La recherche de financement a été copiée sur ce qui a été fait sur le PTGE allier aval : demande d'un financement des collectivités concernées. Un courrier a donc été envoyée à chaque collectivité, aux départements et à la région. Le CCTP de l'étude HMUC a été validé le 13 mars en CLE. Un tableau avec les réponses de chaque structure sollicitée est affiché. La répartition du montant par EPCI a été calculée en suivant le modèle du PTGE Allier aval.

Béatrice RAYNAUD (MISEN 03) demande pourquoi le montant prévisionnel n'est pas le même que le montant demandé.

Lise LANCELOT répond que le montant prévisionnel avait été estimé avant la consultation des entreprises. C'est celui qui est mentionné dans les courriers envoyés.

Gilles JOURNET ajoute, qu'en effet, la participation s'est basée sur un chiffre qui n'était pas encore avéré. Les réponses négatives concernent les communautés de communes (CC) de Marche et Combraille en Aquitaine ; Dômes Sancy

Artense ; Chavanon Combrailles et Volcans ainsi que Saint-Pourçain Sioule Limagne (SPSL). Riom Limagne et Volcans n'ont pas répondu. Les CC qui ont répondu positivement, pour certaines avec des conditions ou pour une somme moindre, sont le Bocage Bourbonnais (pas de condition) ; Commentry Montmarault Néris Communauté (pour 3 000 € au lieu des 6 000 demandés) ; Pays de Saint-Eloy (si toutes les CC participent) ; Combrailles Sioule et Morge (si toutes les CC participent) et Clermont Auvergne Métropole (si le conseil départemental (CD) participe). Une réunion des financeurs potentiels a eu lieu début septembre pour faire un point. Grégory BONNET (CC Combrailles Sioule et Morge) avait voulu savoir pourquoi le CD 63 finance le PTGE et pas l'étude HMUC Sioule. Le CD 03 a répondu non, de même pour la région qui a fait savoir que ce n'était pas dans ses prérogatives. Les acteurs économiques ont également été consultés. Ils ont répondu non. Certaines collectivités ont dit qu'il n'est pas normal d'être obligé de financer des actions qui sont plus ou moins demandées par l'Agence de l'eau. Le deuxième facteur concerne les élections : certaines collectivités hésitent à se lancer avec les prérogatives financières, à avancer des chiffres.

Gérard VENEAULT (SMADC) demande si les interrogés sont d'accord avec la nécessité de réaliser l'étude.

Nathalie NICOLAU (MISEN 63) ajoute que cette étude n'est pas demandée par l'Agence de l'eau. Elle est nécessaire et inscrite dans la stratégie de bassin donc au niveau de la préfète de bassin, au-delà de l'Agence de l'eau. Elle est prioritaire sur ce territoire puisqu'il est classé avec un plafonnement des volumes. Du coup, la question ne se pose pas vraiment de la faire ou non. Une réunion a eu lieu récemment entre la préfète de bassin, la préfète de région et les préfets de l'amont du bassin. La question du financement des études HMUC a été évoquée car, au niveau du bassin, c'est une étude prioritaire, donc ils se renseignent sur la **possibilité d'avoir un financement du FNADT**. La préfète de région se rapproche de la région pour en savoir plus. Cependant, le montant ne correspondrait pas aux 30% mais plutôt à 10%. La part des autres collectivités serait réduite.

Laurent BOISGARD (EP Loire) complète en mentionnant que les fonds de la FNADT ne restent pas disponibles longtemps donc il faudra faire vite si l'étude HMUC est éligible.

Véronique POUZADOUX (CD 03) dit que cette étude a été signifiée prioritaire par la préfète de bassin donc l'Agence de l'eau ne fait qu'appliquer les directives. Néanmoins, elle ne comprend pas pourquoi un financement leur est demandé alors que leur avis ne sera pas forcément pris en compte et que l'étude ne sera pas forcément à leur avantage. Dans d'autres territoires, ce type d'étude est pris en charge à 100% donc si elle est prioritaire, il faut redemander aux personnes qui donnent les obligations. Ces points ont motivé le refus de la CC SPSL, surtout pour une somme aussi importante. De plus, la CC ne peut pas être fonctionnée d'un côté et engager des dépenses de l'autre sans savoir si demain elle aura la capacité de les payer. Par conséquent, par mesure de précaution, la CC a décliné la participation financière pour l'instant. Si les montants changent, la demande sera réexaminée.

Mickaël LELIEVRE (fédération de pêche 03) demande si plusieurs bureaux d'études ont répondu à la consultation. Il trouve le prix excessif.

Lise LANCELOT répond qu'il n'y a que le bureau d'études EODD, prestataire de la pré étude HMUC, qui a répondu.

Véronique POUZADOUX confirme que c'est cher. La concurrence ne fonctionne pas, le timing a peut-être été trop précipité.

Mickaël LELIEVRE pense plutôt qu'il y a beaucoup d'études HMUC qui se déclenchent en même temps et que les bureaux d'études en capacité de pouvoir répondre ne sont pas très nombreux.

Véronique POUZADOUX rétorque qu'il faut décaler le lancement de l'étude puisque si les études sont effectuées en même temps, les prix augmentent.

Mickaël LELIEVRE mentionne qu'EODD connaît bien le territoire car il a réalisé la pré étude donc il vaut mieux que ce soit eux qui travaillent dessus. Il demande s'il y a une marge de **négociation du prix possible**.

Laurent BOISGARD répond que non, pour l'instant, il n'y a pas eu de négociation. Ce dossier a été présenté en commission d'appel d'offres. Au regard de la présence d'un seul bureau d'études, il a été jugé que l'offre technique répondait aux attentes, même si financièrement, le prix est supérieur à ce qui avait été estimé par ce même prestataire dans la phase de préfiguration. De nouveaux éléments dans son offre permettaient de considérer cette majoration. À

ce stade, la commission d'appel d'offres de l'établissement a validé le fait que ce bureau d'études puisse être retenu et la notification sera faite dès que le plan de financement sera finalisé.

Gilles JOURNET dit qu'il est compliqué de faire jouer la concurrence. EODD a fait la pré-étude donc le prix aurait pu en être diminué.

Véronique POUZADOUX rappelle qu'un tour de table au niveau de l'État est en cours pour récupérer des fonds complémentaires. Un tour de table pourrait aussi être accompli sur des bilatérales entre les présidents de département, président de région et les préfets.

Gilles JOURNET est d'accord. Une personne avait mentionné financer l'étude avec la taxe GEMAPI.

Véronique POUZADOUX n'est pas d'accord. Sa CC doit faire une digue d'1 millions d'euros à Ebreuil.

Gilles JOURNET confirme ce fait et ajoute que la GEMAPI finance aussi le contrat territorial et le PTGE Allier aval. La taxe pourrait alors augmenter ou le financement être pris sur le budget général qui diminue. Au niveau de l'Agence de l'eau, la demande de financement n'avait pas encore été déposée vu qu'elle demande un plan de financement bouclé. Pour la suite, **la recherche de financement se poursuivra après les élections municipales**.

Charles SCHIETTEKATTE (mairie de St-Gal-sur-Sioule) ajoute que tout ne peut pas être financé par la GEMAPI et la taxe ne peut pas augmenter.

Gilles JOURNET souligne que les études sont du domaine de l'abstrait, contrairement aux dégâts après une tempête par exemple.

Béatrice RAYNAUD demande si le montant de l'étude socio-économique est compris dans le total.

Gilles JOURNET répond que oui. La CLE a jugé qu'il n'y avait pas besoin de séparer les deux. En outre, c'est l'une des parties les plus concrètes de l'étude.

Charles SCHIETTEKATTE mentionne un point abordé lors du dernier COPIL des sites Natura 2000 de la Sioule qui est la question de l'entretien des berges, notamment au niveau des arbres.

Mickaël LELIEVRE demande si IMERYS a été sollicité pour financer l'étude car ils y ont un intérêt : sans étude HMUC, ils n'auront peut-être pas l'autorisation de prélever dans la Sioule. Il ajoute que l'entreprise ne siège pas à la CLE donc ils n'auront pas à se prononcer sur les conclusions de l'étude.

Gérard VENEAULT dit que ça revient quand même à en faire un partenaire.

Véronique POUZADOUX ajoute que l'indépendance de décision pourrait être contestée.

## FEUILLE DE ROUTE 2025-2030

Lise LANCELOT rappelle le contexte et la structure de la feuille de route 2025-2030.

Laurent BOISGARD indique que pour l'EP Loire, les feuilles de route seront validées le 9 décembre. Toutefois, il n'est pas obligatoire qu'elles soient finalisées avant cette date et l'établissement ne fera pas de modification lors du CS.

Lise LANCELOT fait un focus sur les dispositions du SAGE pour déterminer lesquelles sont prioritaires en reprenant le diaporama envoyé préalablement à la réunion.

- **Objectif 1.1 : préserver et restaurer la continuité écologique**

Seule la **disposition 1.1.3 est prioritaire** car le CT a un programme d'actions à ce sujet.

Gilles JOURNET demande ce que regroupe le terme « ouvrages ». Gérard VENEAULT répond que ce sont les microcentrales et les seuils. Mickaël LELIEVRE réagit en précisant que les microcentrales ont pratiquement été toutes traitées. La disposition concerne surtout les seuils où il y a une volonté d'équipement. Mickaël LELIEVRE s'interroge sur la différence entre la 1.1.2 et la 1.1.3. Lise LANCELLOT répond que la 1.1.2 énonce les priorités définies en 2014 qui ne sont pas forcément toujours d'actualité, d'où la non-priorisation de cette disposition. Sylvain LECUNA avait fait une remarque par mail sur la 1.1.6 où il disait qu'il était d'accord avec le fait de la mettre en non prioritaire. Mickaël LELIEVRE ajoute qu'il a discuté avec EDF récemment au sujet de ce règlement et ils ont une volonté de le faire évoluer. Même si ce n'est pas prioritaire pour le SAGE, il faudra quand même suivre ce sujet en fonction de comment il évolue. Lise LANCELLOT cite le mail de Sylvain LECUNA : « Dans le contexte actuel où l'avenir des concessions hydroélectriques est incertain (basculement concession-autorisation), il semble judicieux de reporter cette modification. Par ailleurs, une éventuelle modification devrait être compatible avec les enjeux énergétiques, notamment en ce qui concerne l'augmentation attendue des capacités de flexibilité des aménagements. ».

- **Objectif 1.2 : limiter l'impact des plans d'eau**

Seule la **disposition 1.2.1 est prioritaire**.

Gérard VENEAULT affirme que les 2 dispositions de l'objectif sont liées. Gilles JOURNET dit que la sensibilisation est sous-entendue quand un diagnostic est fait. Béatrice RAYNAUD constate que la 1.2.2 concerne l'ensemble des plans d'eau alors que la 1.2.1 que les secteurs prioritaires. Il y a une hiérarchie qui rend cohérent de mettre la 1<sup>ère</sup> disposition en prioritaire et pas la deuxième. De plus, même si une disposition n'est pas prioritaire, un travail peut quand même être fait dessus. Gérard VENEAULT est d'accord. Lise LANCELLOT ajoute que la 1.2.2 pourra être intégrée dans le plan de communication dont la mise à jour sera discutée par la suite.

- **Objectif 1.3 : préserver et restaurer la morphologie des cours d'eau pour optimiser leurs capacités d'accueil**

Seule la **1.3.1 est prioritaire**.

Mickaël LELIEVRE explique que la 1.3.3 avait été rédigée quand la Jussie n'était pas présente sur le territoire, donc une veille avait été mise en place pour éviter d'en avoir. A sa connaissance, cette espèce n'est toujours pas présente. Gérard VENEAULT indique que d'autres acteurs, comme FREDON, font de la surveillance. Gilles JOURNET mentionne l'importance de la circulation de l'information. Mickaël LELIEVRE est d'accord pour la mettre en non prioritaire mais il faut garder en tête cet enjeu. Pour la disposition 1.3.4, Charles SCHIETTEKATTE explique que plusieurs communes, dont la sienne, sont en train de réfléchir à comment gérer les massifs forestiers, dont les arbres en bordure de cours d'eau. Ces endroits sont souvent en pente donc difficilement accessibles par des engins. En outre, les massifs forestiers sont parfois de petites tailles ce qui les rend difficiles à gérer, d'où la réflexion sur un massif forestier collégial. L'objectif sera aussi de couper le bois mort pour éviter sa chute dans les cours d'eau. Gilles JOURNET confirme l'enjeu et suggère d'attendre de voir si le projet se concrétise. Gérard VENEAULT signale que la réglementation des boisements du 63 est actuellement en révision car elle est ancienne. Charles SCHIETTEKATTE mentionne la pollution des rivières par les écrevisses américaines qui sont envahissantes. Mickaël LELIEVRE complète en disant que les populations de cette espèce sont en train de s'équilibrer et se réguler grâce à la pêche, les prédateurs et l'atteinte des capacités des milieux. Par rapport à la 1.3.5, il indique ne pas avoir de remonté de problème des pêcheurs. Gilles JOURNET confirme que tous les usagers ont trouvé leur place.

- **Objectif 1.4 : améliorer la connaissance et la préservation des zones humides**

**Les dispositions 1.4.3 et 1.4.4 sont prioritaires.**

Gilles JOURNET précise que les inventaires zones humides sont, en effet, terminés, malgré quelques communes réfractaires pour lesquelles l'ancienne cartographie est appliquée.

- **Objectif 1.5 : améliorer la connaissance et la préservation du bocage**

**La disposition 1.5.1 est prioritaire.**

Gilles JOURNET confirme que des actions sont présentes dans le CT à ce sujet et qu'elles ont du succès. Gérard VENEAULT est d'accord.

- Objectif 2.1 : connaître pour maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses

#### Aucune disposition n'est prioritaire.

L'action liée à la 2.1.1 a été réalisée. Pour la 2.1.3, l'AELB la considère comme prioritaire alors que ce n'est pas le cas pour EDF. Sylvain LECUNA a justifié la position d'EDF en disant : « ce sujet nous semble non prioritaire car sans incidence directe sur l'exploitation des aménagements. A court et moyen terme nous n'avons pas prévu d'investiguer le sujet. ». Gérard VENEAULT mentionne la vidange de la retenue qui n'a pas été effectuée depuis longtemps. Mickaël LELIEVRE ajoute que même si des études sont faites, le montant associé aux travaux sera élevé. Il explique que la 2.1.5 a été mise dans le SAGE car un arrêté interdisant la consommation des poissons sur la Sioule en raison des PCB existait en 2014. Une étude de l'OFB avait révélé la présence de PCB dans la chair des poissons. Depuis, l'arrêté a été levé sans qu'il y ait de suivis sur les PCB. Il y en a probablement encore mais ils ne sont plus étudiés. D'autres études ont mis en évidence la nécessité de consommer beaucoup de poissons pour que les PCB aient une incidence sur la santé humaine. La présence de PCB n'a pas de conséquence pour les poissons car ils ne vivent pas assez longtemps pour en subir l'effet cancérogène.

- Objectif 2.2 : réduire les pollutions en nitrates et pesticides

#### La disposition 2.2.1 est prioritaire.

La disposition 2.2.2 n'est plus d'actualité car la réglementation a évolué depuis 2014.

- Objectif 2.3 : réduire les pollutions en phosphore

#### Les dispositions 2.3.4 et 2.3.5 sont prioritaires.

Pour la 2.3.4, l'AELB la proposait en non prioritaire. Gilles JOURNET explique que les analyses SPANC doivent se faire tous les 7 ou 8 ans. Lors de changement de propriétaire, la situation au niveau de l'assainissement est communiquée par le notaire et, si nécessaire, une mise en demeure est émise par le maire pour rénover le système. La situation s'améliore et le SAGE n'a pas de moyen d'action à ce sujet. Gérard VENEAULT explique que l'agriculture est souvent ciblée sur le phosphore et les eaux usées domestiques sont moins abordées. Il serait délicat de cibler un acteur et de ne pas intégrer les autres, même s'il ne voit pas quelles actions pourraient être entreprises concernant l'assainissement. Gilles JOURNET répond que ce dernier dépend de la salubrité publique et de la police du maire. Béatrice RAYNAUD est d'accord avec Gérard VENEAULT. La 2.3.6 étant redondante avec la 2.3.5, elle ne sera pas prioritaire.

- Objectif 3.1 : organiser la gestion des prélèvements

#### Les dispositions 3.1.1 et 3.1.2 sont prioritaires.

Cet objectif est fortement lié à l'étude HMUC qui commencera au mieux en 2027. Les stations de mesure installées pendant la pré étude HMUC seront suivies par Lise LANCELOT en attendant que l'étude HMUC démarre et que le prestataire choisi reprenne le suivi. La DDT 03 et la fédération de pêche 03 ont du matériel et des compétences pour réaliser le suivi. Vincent JOURDAN du CT Sioule pourra aussi être sollicité. Laurent BOISGARD ajoute que David de l'EP Loire s'occupe de ce sujet. Néanmoins, cette mission prend du temps donc il faudra peut-être prioriser les stations suivies. Un appui local sera utile. Mickaël LELIEVRE précise que la fédération de pêche 03 s'est positionnée pour suivre certaines stations sur le bassin du Cher. Laurent BOISGARD dit que des échanges techniques en amont seront nécessaires pour définir une organisation avec les partenaires locaux. Pour l'étude HMUC, le contenu du CCTP pourrait être questionné pour faire baisser le prix de la prestation. Mickaël LELIEVRE mentionne d'être vigilant pour éviter d'avoir une étude à minima qui serait contestée. Laurent BOISGARD est d'accord, il faut analyser si le CCTP est trop ambitieux par rapport à ce qui est nécessaire. Nathalie NICOLAU demande où en est le projet CAPRICE. Lise LANCELOT lui répond qu'il s'est terminé en 2023. *Après la réunion, elle a transmis à la DDT 63 la synthèse du projet et le diaporama de restitution présenté en commission inter SAGE en octobre 2022.*

- Objectif 3.2 : réaliser des économies d'eau

**Les dispositions 3.2.1 et 3.2.2 sont prioritaires** car elles participent à atteindre l'objectif national de réduction des prélèvements d'eau.

Gérard VENEAULT indique que l'AELB a des aides pour la récupération des eaux.

- **Objectif 4.1 : réduire la vulnérabilité aux inondations**

Aucune disposition n'est prioritaire.

Gilles JOURNET rappelle que la prévention des inondations fait partie de la GEMAPI, qui est le domaine des EPCI. Le SAGE n'est pas vraiment concerné par ce sujet.

- **Objectif 5.1 : anticiper la mise en œuvre du SAGE et du programme contractuel et assurer la coordination des actions**

Les dispositions 5.1.1 et 5.1.2 sont prioritaires.

Lise LANCELOT souligne le fait qu'un décret publié fin 2024 rend obligatoire la mise à jour de l'état des lieux du SAGE tous les 12 ans, donc en 2026 pour le SAGE Sioule. La réflexion sur la révision du SAGE interviendra après la mise à jour de l'état des lieux et la réalisation de l'étude HMUC pour avoir des données supplémentaires donc en 2029 voire 2030. Gérard VENEAULT mentionne que la révision sera nécessaire pour intégrer l'étude HMUC.

- **Objectif 5.2 : organiser la communication et la pédagogie autour du SAGE**

La disposition 5.2.1 est prioritaire.

Lise LANCELOT propose de mettre à jour le plan de communication car il s'est terminé en 2020. Laurent BOISGARD rappelle qu'actuellement l'AELB n'apporte plus de financement aux actions de communication dans le cadre des SAGE au moins jusqu'en 2026. Béatrice RAYNAUD explique que les dispositions ou actions prioritaires ne seront pas toutes faites en 2026.

Lise LANCELOT clôt cette partie en présentant le calendrier et le budget prévisionnel des actions prioritaires. Le tableau sera mis à jour suite au bureau.

Gilles JOURNET fait un résumé des points à discuter en fin d'année :

- Etude HMUC : le financement potentiel de la région mentionné par la DDT 63 et **déterminer si le CCTP peut être allégé**.
- Faire un point sur les résultats du projet CAPRICE à la prochaine CLE.

*Après réflexion et discussion avec la DDT 63 après le bureau, ce dernier point ne sera pas abordé car il est compliqué de solliciter les chercheurs 2 ans après la fin de l'étude vu qu'ils ont déjà fait une restitution en commission inter SAGE. Néanmoins, un point pourra être envisagé lors de l'intégration des résultats dans l'étude HMUC.*

## INFORMATIONS DIVERSES

### Projet de mine de lithium par IMERYS

Lise LANCELOT a reçu une sollicitation des chercheurs de l'Université Clermont Auvergne (UCA) contactés par la CC SPSL pour évaluer les impacts de la mine de lithium sur la qualité de l'eau.

Véronique POUZADOUX complète en expliquant que la CC se questionne sur l'évolution dans le temps des impacts environnementaux du projet de mine de lithium s'il aboutit. La CC a donc souhaité objectiver les données et avoir un suivi professionnel. L'UCA a accepté d'être partenaire avec un réseau de chercheurs spécialisés. Un comité technique de pilotage sera mis en place. Le coût n'est pas anodin mais ce suivi servira à tout le monde. Ils ont l'accord d'IMERYS pour accéder à toutes leurs données et études. Néanmoins, ils sont actuellement en attente des premières données demandées qu'ils n'arrivent pas à obtenir.

Gérard VENEAULT indique que la CLE est contactée depuis 3 ans par des riverains ou associations comme « Préservons la forêt des Colettes » pour qu'ils viennent présenter leurs inquiétudes. Il dit qu'IMERYS a été reçu plusieurs fois par la CLE mais pas ces personnes. Il propose donc qu'à la prochaine CLE, elles soient invitées pour partager leurs craintes sur l'eau et l'environnement dans un souci d'équilibre.

Véronique POUZADOUX indique qu'elle les a rencontrés en tant que présidente de la CC pour expliquer la démarche avec l'UCA. Ils ont les mêmes interrogations. La CLE sera tenue au courant du suivi fait par l'UCA. Si le projet abouti, ce dernier continuera pour informer et accompagner les citoyens.

Mickaël LELIEVRE demande quel sera l'objectif du temps de parole accordé aux associations. Il a déjà échangé avec eux et leurs arguments sont recevables. Cependant, il ne voit pas ce que la CLE pourra leur apporter.

Gérard VENEAULT rappelle que la CLE a eu que le discours d'IMERYS jusqu'à maintenant donc avoir un autre point de vue pourrait être utile.

Mickaël LELIEVRE s'interroge sur comment la CLE pourra juger les arguments amenés et s'assurer qu'ils sont fondés.

Gilles JOURNET dit qu'il est logique d'écouter tout le monde. Il ajoute que la CLE représente aussi les citoyens.

Véronique POUZADOUX indique que pour elle, la CLE n'a pas vocation à recevoir toutes les associations, notamment les groupes de pression nationaux comme stop mines et WWF. Néanmoins, les associations locales de citoyens peuvent être invitées. Elle rappelle le rôle des services de l'Etat qui doivent contrôler l'objectivité et le cadre légal du projet d'IMERYS.

Mickaël LELIEVRE est d'accord avec M<sup>me</sup> POUZADOUX.

Nathalie NICOLAU est d'accord pour inviter les associations locales car elles peuvent soulever des questions que les services de l'Etat relaieront au pétitionnaire.

Béatrice RAYNAUD demande si les maires concernés par le projet pourraient être conviés à écouter les associations.

Gilles JOURNET pense que c'est trop tôt.

Véronique POUZADOUX ajoute qu'il y a des comités de pilotage au niveau de la préfecture de l'Allier dont un décisionnel. Des comités de maires sont aussi organisés avec les services de l'Etat et IMERYS.

#### *Prochaines réunions*

Après discussion, la **prochaine CLE aura lieu le jeudi 4 décembre à 14h sous réserve des disponibilités des intervenants extérieurs et de l'AELB**. L'ordre du jour prévisionnel est le suivant :

- Point sur l'étude HMUC,
- Validation de la feuille de route 2025-2030 demandée par l'AELB,
- Intervention de l'association « Préservons la forêt des Colettes ».

**La feuille de route sera envoyée au moins 2 semaines avant la réunion** pour que les membres fassent part de leurs remarques qui seront discutées en CLE.

#### *Projet d'agrandissement de l'UVE de Bayet*

Lise LANCELOT a été sollicitée par Sylvie FRAVAL de Veolia par rapport au projet d'agrandissement de l'UVE de Bayet, sachant que le projet est prévu en 2028. Elle voulait en savoir plus par rapport aux prélèvements dans la Sioule. Elle sera invitée au prochain bureau ou CLE pour présenter le projet avant que la CLE ait à rendre un avis.

Véronique POUZADOUX ajoute que le site de valorisation va être agrandi avec de nouveaux fours pour accueillir tous les déchets du département de l'Allier et un peu des départements alentours. Il y a un enjeu territorial et la CLE devra formuler un avis donc il faudra s'intéresser à ce projet.

Une erreur s'est glissée dans le diaporama : le dossier sera déposé à la DREAL et non à la DDT.

#### *Mise à jour du site internet*

Lise LANCELOT a créé une page sur le site internet du SAGE avec les rapports de la pré étude HMUC.

## *Communication*

Lise LANCELOT indique que l'action de communication sur les résultats du diagnostic des vulnérabilités au CC avec le CEN 03 a été annulée. Ce diagnostic sera toutefois abordé lors du forum des élus l'année prochaine.

*Sondage de l'ARRA<sup>2</sup> pour recueillir le point de vue et les besoins des élus GEMAPI*

Lise LANCELOT partage le lien vers le sondage : [La gestion de l'eau et les élus, à vous la parole ! | Framaforms.org](https://framaforms.org/La_gestion_de_l'eau_et_les_elus,_à_vous_la_parole_!).

La séance est levée à 16h30.